

ARRETE DU MAIRE

Services Techniques

OBJET : PROLONGATION FERMETURE DU STADE « JEAN NEGRE » POUR CAUSE DE TRAVAUX PAR « COSEEC SUD » JUSQU'AU 9 MAI 2023

Le Maire de la Commune de Gréoux-les-Bains ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu l'arrêté municipal n°2023-049 en date du 7 mars 2023 portant sur la fermeture du stade « JEAN NEGRE » du 10 au 23 avril 2023 ;

Considérant les travaux de réfection de pelouse sur le stade « JEAN NEGRE » réalisés par « COSEEC SUD » ;

Considérant que le temps de repos nécessaire, à la suite de cette intervention, doit être prolongé ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté 2023-049 du 7 mars 2023 est prolongé jusqu'au 9 mai 2023 inclus

Article 2 : Les autres articles restent inchangés.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté à :

- La Brigade de Gendarmerie
- La Police Municipale
- Les Services Techniques
- Le District des Alpes de Football

Fait à Gréoux-les-Bains, le 17 avril 2023

Le Maire,

The image shows a blue circular official seal of the Mayor of Gréoux-les-Bains. The seal contains the text "MAIRIE DE GREOUX-LES-BAINS" and "ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE" around the perimeter, with a central emblem. A black ink signature is written over the seal.

Paul AUDAN